

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Gérard DELIGNE - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSEES

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

ETAIENT ABSENTES

Melle Brigitte BONNEAU - Mme Dominique HALLEY -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT PAR LA VILLE DE COGNAC DE RECETTES D'EXPLOITATION DE RESTAURATION AU BENEFICE DU CCAS DE LA VILLE DE COGNAC	N°157
--	--------------

Par délibération en date du 24 juin 2010 le Conseil Municipal a prévu différentes dispositions relatives à la création du GIP « Cuisine Publique de Cognac en autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et tous documents afférents à la mutualisation de la cuisine municipale.

Le Centre Communal d'Action Sociale est également membre du GIP.

Compte tenu de la mise en place d' une solution progicielle « Technocarte » (guichet unique) sur laquelle s'appuie l'ensemble des facturations aux usagers, il n'a pas été techniquement possible de procéder à la facturation au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour les mois de juillet et août.

Aussi les recettes liées aux repas à domicile, au Foyer Résidence « Alain de Raimond » et à la Halte de nuit ont été émises au compte de la Ville ; il convient à la Ville de rembourser le Centre Communal d'Action Sociale

A ce titre, des tarifs ont été votés par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 21 septembre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur projet de convention annexé à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

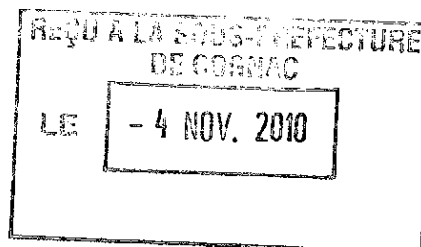
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS



Projet



CONVENTION FINANCIERE
REMBOURSEMENT PAR LA VILLE DE COGNAC DE RECETTES
D'EXPLOITATION DE RESTAURATION AU BENEFICE DU CCAS DE LA
VILLE DE COGNAC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de COGNAC, représentée par M. Michel GOURINCHAS, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010,

d'une part

ET :

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE représenté par Madame Mariane REYNAUD (Vice-Présidente) ayant son siège Villa François 1er - 121 Bd Denfert Rochereau – 16100 COGNAC, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du

d'autre part

PREAMBULE

Le GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC a été créé entre trois membres, La Ville de Cognac, le Centre Hospitalier intercommunal du Pays de Cognac – le Centre Communal d'Action Sociale de Cognac et qu'autre titre des besoins de ses adhérents, il a été identifié comme besoins du Centre Communal d'action de Cognac, le portage des repas à domicile, les repas du Foyer Alain de Raimond et les repas de la Halte de nuit.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :

Compte tenu de la mise en place d'une solution progicielle « Technocarte » (guichet unique) sur laquelle s'appuie l'ensemble des facturations aux usagers, il n'a pas été techniquement possible de procéder à la facturation au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour les mois de juillet et août.

Aussi les recettes liées aux repas à domicile, au Foyer Résidence « Alain de Raimond » et la Halte de nuit ont été émises au compte de la Ville ; il convient à la Ville de rembourser le Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 – REMBOURSEMENT :

Le montant des recettes à rembourser au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à **36 075,88 €**.

Le CCAS
La Vice-Présidente

Fait à Cognac, le.....
La Ville de Cognac
Le Maire

Marianne REYNAUD

Michel GOURINCHAS

